



TRABET

**MAIRIE de PALLADUC
Le Bourg
63550 PALLADUC**

Hagenau, le 11 mars 2021,

Objet : Société TRABET
Demande d'autorisation au titre des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement

Madame le Maire,

La société TRABET souhaite implanter temporairement une centrale d'enrobage à chaud, situé un terrain appartenant à ASF – dit **Plate Forme de THIERS EST** à proximité de la sortie n°30 sur le ban de la commune de **PALLADUC (63)** dans le cadre du marché d'entretien de l'A89 PK408 à 428 pour le centre de Thiers à partir de l'automne 2021.

L'activité projetée par TRABET relève du régime de l'enregistrement de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et un dossier de demande d'enregistrement va être prochainement déposé auprès des services de la préfecture du Puy de Dôme.

L'alinéa 7 de l'article L 512-6-1 du Code de l'Environnement précise que pour un nouveau site soumis à autorisation, l'avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation doit être sollicité.

Dans cette perspective et conformément aux dispositions réglementaires, TRABET propose de placer le site de l'installation, à l'issue des travaux dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts précisés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement par :

- une évacuation de tous les matériaux et substances et déchets présents dans l'établissement lors de l'arrêt de l'exploitation,
- une coupure des utilités,
- la fermeture des éventuels locaux et du site,
- afin qu'il permette un usage futur du site.

Par la présente, Madame le Maire, nous avons l'honneur de solliciter votre avis, sur la destination ultérieure de ces terrains, en particulier dans le cas d'une affectation à un autre usage que celui prévu actuellement dans les documents d'urbanisme, et ce dans la perspective de l'arrêt de la centrale d'enrobage de la société TRABET.

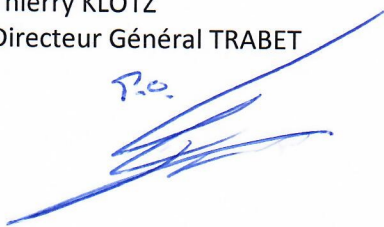
Nous portons également à votre connaissance que l'avis sollicité, joint au dossier lors de son dépôt à la préfecture, est indispensable à sa recevabilité puis à son instruction par les pouvoirs publics.

L'ensemble des informations relatives au projet présenté par la société TRABET, à son impact prévisionnel sur l'environnement ainsi qu'aux éventuels dangers présentés par ces installations sont détaillées dans le dossier de demande d'autorisation qui sera déposé en Mairie de SALEUX lors de la consultation du public.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre avis, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments dévoués.

Thierry KLOTZ
Directeur Général TRABET

T.K.


Pièce jointe : copie des courrier envoyé au propriétaire

